



**Appel à projets**  
**Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés**  
**Présentation synthétique du projet**

**Localisation du projet :** département du Lot (46), commune de Luzech

**Nom du projet :** Le Couvent

**Statut et nom du ou des porteur(s) du projet :** OPH du Lot « Lot Habitat » – Association « Pause aux Filaos » - Mairie de Luzech

**Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :** Aménagement de logements sociaux pour accueil et accompagnement de femmes victimes de violence.

**Publics cibles du projet**

Nombre de ménages accompagnés : 3

Ménages éligibles au DALO oui  non

ou des accords collectifs oui  non

ou relevant globalement des publics cibles du PDALPD oui  non

Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) : Femmes victimes de violences avec ou sans enfants.

**Modalités de mobilisation des logements**

Création d'une offre nouvelle  Aménagement de logement existant  Mobilisation de logements existants sans aménagement

Reclassement offre existante en offre à bas loyer

Nombre de logements : 4

Typologie des logements : T4

Modalités de réservation et d'attribution des logements : convention de réservation au bénéfice de l'association.

Localisation de l'offre de logements accompagnés : Résidence du bailleur social « Le couvent », commune de Luzech

## **Accompagnement**

### Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes - l'aller vers, autres...-, durée et adaptabilité) :

Réalisé par l'association « Pause aux Filaos », qui œuvre directement ou indirectement depuis plusieurs années dans l'accompagnement des femmes victimes de violence.

### Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée) :

Gestion locative classique assortie de rencontres périodiques prévues dans la convention tripartite bailleur, commune, association.

### Modalités de mobilisation de l'offre d'accompagnement existante ou nouvelle :

Partenariat et implication de l'association « Pause aux filaos » dans ce projet co construit.

L'AVDL pourra être sollicitée en complément de l'accompagnement dispensé par Pause au filaos.

### Structuration de la relation bailleur/accompagnateur :

Etablissement d'une convention tripartite Bailleur- Commune – Association marquant les engagements des parties, les conditions d'attribution des logements, les modalités de gestion locatives et plus globalement la forme du partenariat.

### Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés :

Le projet est unique en France et innovant dans le sens où il offrira aux femmes victimes de violences un lieu sécurisé, spécialement adapté, où les personnes logées trouveront réconfort et tranquillité, propice à un retour à une situation de vie normale.

La configuration naturelle du site, les dispositifs de sécurisation qui pourront être installés, constitueront des éléments forts et rassurants pour les personnes accueillies.

La présence sur site de l'association au travers de l'accueil de jour permet de pouvoir la mobiliser à tout instant.

## **Partenariat**

### Partenaires mobilisés :

Outre le bailleur, la commune et l'association, les acteurs présents sur le territoire sont directement ou indirectement associés : SIAO, déléguée du droit des femmes (DDCSPP46), CIDFF, autres structures d'hébergement présentes sur le département (AHIS, CEIIS, maison des familles...).

L'UDAF, seul organisme dans le Lot bénéficiant de l'agrément relatif à l'intermédiation locative, est étroitement associé au projet.

Montage financier (solidité financière du plan de financement et d'exploitation du projet, optimisation des coûts) :

### Coût du diagnostic de situation et de l'accompagnement par ménage :

Le coût de l'accompagnement des personnes et du fonctionnement du projet est essentiellement constitué d'un équivalent temps plein.

Coût interne ou externe de la gestion locative adaptée par logement : Néant.

Coût global en cas d'offre intégrée gestion locative adaptée + accompagnement par ménage :  
Néant

Cofinancements apportés (apports du CG, des collectivités territoriales, EPCI et Etat) :

Les collectivités locales seront sollicitées pour le financement du projet, tant en investissement qu'en fonctionnement.

En cas de création d'offre nouvelle, projet bénéficiant d'un financement à l'investissement du FNDOLLTS oui  non

ou

en ayant candidaté à un appel à projets en cours oui  non

Inscription de la démarche dans la durée

Les engagements pris par les porteurs du projet sur la durée : le projet a une durée illimitée. En cas de constat d'échec ou d'impossibilité de poursuivre, les partenaires du projet conviendront d'un commun accord de l'interrompre. La résidence retrouverait alors une affectation et un fonctionnement classique de logements HLM.

**Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :**

*champ libre*

**Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l'appel à projets :** *champ libre*

**Caractère reproductible de la démarche :** Faible  Moyen  Fort

**Conditions jugées nécessaires :** *champ libre*

**Avis global formulé par le niveau régional Favorable  Défavorable**   
**(DREAL en collaboration avec DRJSCS) :**

*champ libre*